

## COMMUNE DE HADOL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres

Date de la convocation : 03/10/2024

Afférents au Conseil : 19

Quorum : 10

Présents : 13 (14 dès 18h36) Votants : 15 (17 dès 18h36 – Anne COURTOIS-PAULUS + Pouvoir de Jean-Michel GABRION)

*L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

*Présents : BOIGEY-DIEMER M, BREGIER T, CLASQUIN J-F, COLIN B, DEVAUCHELLE E, FRESSE A, MAIRE P, MILLION E, POIRIER S, ROLLOT D, VANNSON M-F, VUILLEMIN C, et VUILLEMIN E.  
Madame Anne COURTOIS-PAULUS est arrivé à 18h36.*

*Madame Anne COURTOIS-PAULUS a été nommé secrétaire.*

*Absents excusés :*

- Jean-Michel GABRION a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS,
- Jean-François JACQUEMIN a donné pouvoir à Philippe MAIRE
- Maxime ROUSSELOT a donné pouvoir à Emmanuelle MILLION.
- Coralie HUREL-MATHIEU.

*Absents :*

- Valérie AUBERTIN.

Validation du compte rendu du 1<sup>er</sup> août : Validé.

*Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.*

#### ORDRE DU JOUR

#### BATIMENTS & TERRAINS

1. Cession de bail rural,
2. Nouvelle convention de forage – SRDE,
3. Proposition d'achat de terrains – parcelle A 1678 (2 ares 08) située à la croisée de la route militaire et la route qui monte à Laménil depuis Guménil,
4. Renouvellement des baux à échéance,
5. Marché de travaux forestiers – année 2024/2025,
6. Tarification des affouages,

7. Règlement intérieur des bâtiments de la commune,

## **JURIDIQUE**

8. Instruction des demandes de publicité extérieure - Convention d'adhésion au service commun de la CAE,
9. Nouvelle convention d'adhésion au service commun ADS,

## **FINANCES**

10. Ajout sommes au chapitre 1068,

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

11. Modification des tarifs du périscolaire,

## **URBANISME**

12. Rapport triennal d'artificialisation des sols.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

|                              |
|------------------------------|
| <b>BATIMENTS ET TERRAINS</b> |
|------------------------------|

### **Délibération n°2024.7.001 – Cession de bail rural**

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur le Maire a reçu le 30 septembre une lettre de la part de Madame REVEILLE Jocelyne demandant une cession de bail rural à son mari, Monsieur REVEILLE Jean-Paul, et ce du fait de son départ à la retraite.

Le bail est situé au lieu-dit du Rougimont – référence cadastrale B1993 pour une surface de 40a 00ca.

Pour permettre à la collectivité le remplacement de l'utilisation du bail, il revient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à autoriser à céder ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin de céder le bail à Monsieur REVEILLE Jean-Paul.

### **Délibération n°2024.7.002 – Nouvelle convention de forage – SRDE**

Rapporteur : Philippe MAIRE

La SRDE a approché la Commune avec un projet d'extension de l'emprise du forage (cf. CM du 25 janvier 2024),

Vu l'avis de la commission voirie, qui a émis lors de sa session du 10 septembre 2024 un avis favorable sur les différents éléments techniques et financiers relatifs à la nouvelle convention de forage avec la SRDE.

Pour permettre à la collectivité de procéder à la validation de la nouvelle mouture de la convention de forage, il revient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin de renouveler la convention de forage dans les conditions exposées au Conseil.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Stéphanie POIRIER

**Délibération n°2024.7.003 – Proposition d'achat de terrains – parcelle A 1678 (2 ares 08) située à la croisée de la route militaire et la route qui monte à Laménil depuis Guménil**

Rapporteur : Philippe MAIRE

Il a été rapporté au Conseil que Madame DESCLE a proposé la cession de deux terrains à la commune de Hadol.

Vu l'avis de la commission voirie, qui a émis lors de sa session du 10 septembre 2024 un avis favorable l'acquisition de la parcelle A 1678.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle A 1678, pour un montant de 60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition, et notamment l'acte d'achat, dans les conditions présentées au Conseil.

**Délibération n°2024.7.004 – Renouvellement des baux à échéance**

Rapporteur : Philippe MAIRE

Il a été rappelé l'historique de ces baux :

- Les 12 baux, signés en date du 15 novembre 2015 arrivent à échéance cette année, et doivent être renouvelés.
- Dans ce cadre les exploitants ont été sollicités afin de connaître leur souhait de renouvellement.
- Leur consentement ayant été recueilli, il convient de procéder à leur renouvellement.
- Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement des baux tels que présentés en Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au renouvellement des baux arrivés à échéance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce renouvellement.

**Délibération n°2024.7.005 – Marché de travaux forestiers – année 2024/2025**

Rapporteur : Philippe MAIRE

Vu la nécessité de relancer le marché d'exploitation et de travaux forestiers signé annuellement, essentiel à la bonne exploitation des ressources forestières de la commune,

Vu l'avis de la commission voirie, qui a émis lors de sa session du 26 septembre 2024, a débattu sur les différents éléments techniques et financiers relatifs à l'offre reçue de la part de REMY BOIS pour l'exploitation des parcelles sur la période 2024/2025,

Considérant que le nouveau marché est conclu pour les montants tels que mentionnés au sein du rapport de la commission,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du marché dans les conditions présentées en Conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au renouvellement du marché pour l'exploitation des 2 lots, et ce pour un montant total de 161 804,50 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

#### **Délibération n°2024.7.006 – Tarification des affouages**

Rapporteur : Philippe MAIRE

Vu le rapport de Monsieur Philippe MAIRE, relatif au fait que la tarification prévue pour l'exploitation en 2023 ne correspondant plus à la réalité économique de l'exploitation forestière pour la commune du fait des nouvelles offres de marché pour l'exploitation forestière pour l'année 2024/2025

La Commission voirie, lors de sa session du 26 septembre 2024, a émis un avis favorable sur les différents éléments financiers relatifs à la tarification de l'exploitation forestière pour la période en question.

Il est proposé de valider la nouvelle mouture de la tarification pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la nouvelle tarification comme suit :

| <i><b>Affouages à exploiter</b></i> | <i><b>Affouages bord de route</b></i> | <i><b>Affouages livrés</b></i> |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| <i>13€/ stère</i>                   | <i>65€/ stère</i>                     | <i>75€/stère</i>               |

- **AUTORISE** l'application de ces tarifs, pour l'année 2026.

#### **Délibération n°2024.7.007 – Règlement intérieur des bâtiments de la commune,**

Rapporteur : Emmanuelle MILLION

Entendu l'exposé de Madame MILLION Emmanuelle, 5<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la communication,

Etant rappelé que les règlements intérieurs nécessitent une mise à jour,

Vu l'avis de la commission communication, qui a procédé à la réécriture de l'ensemble des règlements intérieurs lors de sa session du 9 octobre 2024,

Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à la nouvelle mouture de l'ensemble des règlements intérieurs relatifs à l'occupation des bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la nouvelle mouture des règlements intérieurs tels que présentés au Conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification de ceux-ci.

|                  |
|------------------|
| <b>JURIDIQUE</b> |
|------------------|

**Délibération n°2024.7.008 – Instruction des demandes de publicité extérieure - Convention d'adhésion au service commun de la CAE**

Rapporteur : Marie BOIGEY

Vu l'offre de la CAE de proposer aux communes de prendre en charge l'instruction des demandes de publicité extérieure,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à confier à la CAE l'instruction des demandes de publicité extérieure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la convention d'instruction des demandes de publicité extérieure telle que présentée au Conseil municipal,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Délibération n°2024.7.009 – Nouvelle convention d'adhésion au service commun ADS**

Rapporteur : Marie BOIGEY

Vu l'offre de la CAE de proposer une nouvelle convention dans le cadre de la prise en charge pour les communes de l'instruction des demandes de droit des sols,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à confier à la CAE l'instruction des demandes de droit des sols dans les nouvelles conditions prévues à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la nouvelle mouture de la convention de prise en charge de l'instruction des demandes de droit des sols telle que présentée au Conseil municipal,
- **AUTORISE** le maire à signer la nouvelle convention dans les conditions évoquées ci-dessus.

## **FINANCES**

### **Délibération n°2024.7.010 – Ajout sommes au chapitre 1068**

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'année 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de 700 758,35 € et un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 378 211,24 € ;

Considérant les états au 31.12.2023 avec un besoin de financement de 378 211,24 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget de l'année 2024 comme suit :
  - Excédent de fonctionnement capitalisé : 378 211,24 €
    - (Compte 1068, Section d'investissement)
  - Virement de la section de fonctionnement : 322 547,11 €
    - (Compte R 002, Section de fonctionnement)

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Délibération n°2024.7.011 – Modification des tarifs du périscolaire**

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rappelant que la tarification initialement prévue pour la tenue du périscolaire ne tient pas compte des enfants scolarisés à Hadol et n'habitant pas sur la Commune,

Etant entendu qu'il apparaît nécessaire de revoir cette tarification avec effet rétroactif au 2 septembre,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer aux enfants scolarisés à Hadol et n'habitant pas sur la Commune, le même tarif qu'aux enfants résidents de Hadol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur l'application d'une tarification identique à l'ensemble des élèves, et ce peu importe leur lieu de résidence,
- **AUTORISE** le maire à appliquer avec effet rétroactif cette mesure.

**Délibération n°2024.7.012 – Rapport triennal d'artificialisation des sols**

Rapporteur : Marie BOIGEY

Vu le rapport triennal d'artificialisation des sols présenté par Madame Marie BOIGEY-DIEMER, devenu obligatoire avec la promulgation de la loi 3DS, obligeant les communes à présenter et faire valider par le Conseil municipal le rapport triennal d'artificialisation des sols de la commune,

Vu l'avis de la commission urbanisme, qui a émis lors de sa session du 3 octobre 2024 un avis favorable sur le rapport qui lui a été présenté, relatif au bilan 2011-2022 de l'artificialisation des sols sur la commune.

Il est proposé de valider le rapport triennal d'artificialisation des sols tel que présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le rapport triennal d'artificialisation des sols tel que présenté devant le conseil,
- **AUTORISE** le maire à transmettre aux services de l'état le rapport tel que présenté.

**INFORMATIONS DIVERSES**

*Information sur les devis signés depuis la dernière séance du Conseil par Eric DEVAUCHELLE.*

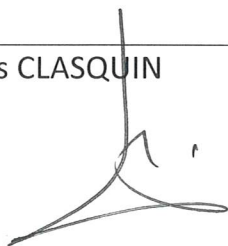
*Monsieur le Maire informe le conseil que le remplacement des chaudières du groupe scolaire est en cours et que leur fonctionnement est prévu pour la première quinzaine de novembre.*

*Monsieur le Maire ainsi que Philippe MAIRE, adjoint en charge de la voirie, exposent au Conseil que les travaux relatifs à la Rue Haute sont dans les temps, et devraient s'achever avant la fin de l'année, sauf retard lié aux intempéries.*

*La séance est levée à 19h41.*

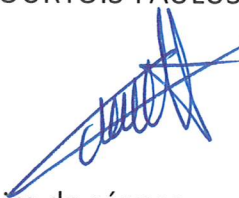
*Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits. Toutes les matières étant épuisées, lecture est faite des douze délibérations (n°001 à 012).*

Jean-François CLASQUIN



Maire,

Anne COURTOIS-PAULUS



Secrétaire de séance,